

STATIONNEMENT DE NUIT

La ville de Victoriaville avise la population que l'article 73 du règlement numéro 50-1994 **interdit le stationnement de véhicules automobiles dans les rues** de la ville, entre **0 h 01 et 8 h**, pendant la période du **1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante**.

Au cours de la même période de l'année, il est également interdit de laisser un véhicule automobile stationné sur un terrain de stationnement municipal, à l'exception des jours, lieux et heures ci-après mentionnés, où le stationnement est permis en alternance :

<i>Stationnement interdit entre 0h et 8h sauf pour les jours et lieux mentionnés ci-dessous</i>		
<i>NOM DU STATIONNEMENT</i>	<i>EMPLACEMENT</i>	<i>JOURS PERMIS</i>
Joujouthèque	Derrière le 19, rue des Forges	Lundi et mercredi
Drouin Bibliothèque Ch.-Édouard-Mailhot Bibliothèque Alcide-Fleury	Derrière Club de l'âge d'or (2, rue Drouin) Secteur Victoriaville (2, rue de l'Ermitage) Secteur Arthabaska (841, boul. des Bois-Francis Sud)	Lundi et jeudi
Pavillon Jean-Béliveau	Derrière Cegep à côté terrain football (474, boul. Jutras Est)	Mardi et vendredi
Alexandre-Boucher	Hôtel de ville (1, rue Notre-Dame Ouest) entrée rue Gamache	Samedi et mercredi
Foisy Des Forges De l'Académie Notre-Dame-des-Anges	À côté Station Radio 0 97,3 (55, rue St-Jean-Baptiste) Derrière Restaurant Maxime (49, rue Notre-Dame Ouest) À côté Club de l'âge d'or (coin des rues Drouin et Académie) Église Sainte-Victoire (99, rue Notre-Dame Ouest)	Dimanche et mardi
<i>Stationnement interdit entre 4 h et 8 h sauf pour les jours et lieux mentionnés ci-dessous</i>		
<i>NOM DU STATIONNEMENT</i>	<i>EMPLACEMENT</i>	<i>JOURS PERMIS</i>
Demers Colisée Desjardins	Derrière Pharmacie Brunet (141, rue Notre-Dame Est) Colisée Desjardins (400, boul. Jutras Est)	Lundi et mercredi
Desjardins	Derrière Caisse Populaire (33, rue Notre-Dame Est)	Lundi et jeudi
Perreault Thomas-Grégoire	Coin des rues Perreault et St-Jean-Baptiste Derrière Bar l'Évasion (19, boul. des Bois-Francis Sud)	Mardi et vendredi
Pierre-Laporte Agri-Sports	Derrière Reno Sport (230, rue Notre-Dame Est) Club de tennis inter (derrière Colisée Desjardins)	Jeudi et samedi
De Bigarré	Derrière Cinéma Laurier (150, rue Notre-Dame Est)	Vendredi et dimanche
Saint-Louis	Coin des rues St-Louis et Notre-Dame Ouest	Samedi et mercredi

Des panneaux installés sur ces terrains de stationnement indiquent les jours et les heures où le stationnement est autorisé.